

2017

Gestion des paysages aux Îles-de-la-Madeleine
Analyse de la situation et recommandations

MASSÉ M-O et THIBODEAU M.

Gestion des paysages aux Îles-de-la-Madeleine : analyse de la situation et recommandations

Marc-Olivier MASSÉ et Mayka THIBODEAU

Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM)
37, chemin Central
C.P. 2280, Havre-aux-Maisons
Îles-de-la-Madeleine (Québec) Canada G4T 5P4
Courriel : cermim@uqar.ca

2017

Rapport présenté à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Partenaires financiers du CERMIM :



Ce document doit être cité comme suit :

Massé M-O. et Thibodeau M. (2017). *Gestion des paysages aux Îles-de-la-Madeleine : analyse de la situation et recommandations*. Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes, Îles-de-la-Madeleine (Québec). iv + 26 p.

*« LES PETITES ÎLES : OBSERVATOIRES DES EFFETS,
LABORATOIRES DES RÉPONSES »*

F. BERTRAND ET E. RICHARD

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	1
1.1.	Mise en contexte de la problématique et objectif de l'étude	1
1.2.	Méthodologie	1
2.	ÉTAT DES LIEUX DANS LA GESTION DES PAYSAGES	3
3.	ANALYSE	6
3.1.	Enjeu 1 - Patrimoine culturel et naturel	6
3.2.	Enjeu 2 - Milieu physique	7
3.3.	Enjeu 3 - Usage	7
3.4.	Enjeu 4 - Gestion du territoire	8
3.5.	Enjeu 5 - Économie	9
3.6.	Enjeu 6 - Accès aux services et développement	10
4.	RECOMMANDATIONS	11
4.1.	Recommandation 1	11
4.1.1.	Marche à suivre	11
4.1.2.	Outils	12
4.1.3.	Impacts anticipés	12
4.1.4.	Orientations et enjeux ciblés par ces actions	13
4.2.	Recommandation 2	14
4.2.1.	Marche à suivre	14
4.2.2.	Outils	15
4.2.3.	Impacts anticipés	16
4.2.4.	Orientations et enjeux ciblés par ces actions	16
5.	CONCLUSION	19

1. INTRODUCTION

1.1. Mise en contexte de la problématique et objectif de l'étude

Malgré les efforts déployés depuis plusieurs années, dont l'adoption d'une réglementation novatrice en 2010, on observe que le maintien du statu quo dans la gestion du territoire amène le paysage des Îles-de-la-Madeleine à se dégrader graduellement.

Pour répondre à cette problématique, la présente étude comprend tout d'abord un état des lieux, lequel inclut l'identification et la caractérisation des enjeux marquant l'évolution des paysages de l'archipel. Une analyse permet ensuite d'évaluer la performance des outils de gestion actuels par rapport à ces enjeux et de définir les orientations à prendre par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine en vue d'améliorer la gestion du paysage.

L'analyse permet ainsi d'énoncer des recommandations intégrant les actions et les outils à mettre en œuvre. Les impacts anticipés de la mise en application des recommandations seront présentés de façon hypothétique.

L'objectif est d'éclairer la prise de décision des élus quant aux orientations et aux actions à entreprendre dans le dossier de la gestion territoriale en fonction d'une compréhension fine des enjeux liés au contexte actuel.

1.2. Méthodologie

En vue de répondre adéquatement à l'objectif décrit, l'étude doit considérer la complexité des éléments influençant la trame paysagère tout en proposant des pistes d'actions concrètes et applicables. Pour ce faire, la compréhension de la situation actuelle et des enjeux s'appuie à la fois sur une recherche documentaire (voir bibliographie commentée en annexe / 60 documents étudiés) et sur l'expérience de divers intervenants (15 entrevues semi-dirigées). Un rapport exhaustif présentant le portrait de la situation¹ a été fourni à la Communauté maritime et a permis de décrire et de relever les éléments et enjeux qui marquent l'évolution du paysage madelinot.

¹ Massé M.-O. (2017). *Gestion des paysages aux Îles-de-la-Madeleine – Document complémentaire : portrait de la situation*. Rapport présenté à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes, Îles-de-la-Madeleine (Québec). vii + 138 p.

Ensuite, une analyse des mécanismes en place et des interactions entre les différents enjeux permet de dégager les orientations à mettre de l'avant. Finalement, des pistes de solution sont proposées, reliant les cas enjeux communs aux différents secteurs, en vue de résoudre la problématique et d'améliorer la gestion intégrée de l'évolution des paysages sur le territoire.

2. ÉTAT DES LIEUX DANS LA GESTION DES PAYSAGES

L'évolution du paysage est modulée par bon nombre de facteurs humains et physiques. Dans cette section, ces facteurs seront décrits de manière à faire ressortir les enjeux prioritaires à aborder par la Communauté maritime.

Le contexte particulier de l'archipel induit une interaction complexe entre les éléments qui composent la trame paysagère et influence le mode de vie de la population. Quelques outils sont aujourd'hui en place pour encadrer l'évolution du territoire, mais ceux-ci traitent le paysage de façon homogène et très peu de données quant aux différentes unités qui composent le paysage y sont intégrées.

Le principal outil qui commande la gestion actuelle du territoire est le *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, adopté en 2010 (Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, 2010). Ce document de référence cerne de façon remarquable l'ensemble des composantes qui caractérise le territoire dans sa globalité et de façon homogène. Toutefois, très peu de données et d'orientations considèrent le territoire à l'échelle des plus petites unités de paysage et selon leurs particularités. Pourtant c'est à ce niveau que toute la complexité de paysage des îles se révèle et où la population marque son plus grand attachement (UQAR 2014b).

Les diverses politiques en place abordent des enjeux tels que la préservation du milieu naturel dans une approche d'intervention uniformisée à l'échelle territoriale, s'éloignant ainsi du contexte réel qui caractérise le mode de vie de la population. Celui-ci est tourné vers le territoire, lui-même décrit comme naturel. La valeur que la communauté porte à celui-ci est aussi bien culturelle, patrimoniale, sociale, économique que naturelle. Elle est un tout impossible à dissocier, en sachant que l'écologie, certes importante, ne surplombe pas les autres aspects (UQAR 2014b). Le territoire des Îles-de-la-Madeleine se définit comme un paysage habité, caractérisé par une culture et un patrimoine très riche qui s'inspire des composantes du territoire et qui définit leur évolution.

Le paysage des Îles fut marqué principalement par cinq facteurs depuis les années 1960 et jusqu'à tout récemment.

1. Diminution marquée de l'activité agricole (depuis les années 1960) et le regain de l'industrie (depuis les dernières années);
2. Construction et maintien des infrastructures publiques;

3. Développement d'une industrie touristique s'appuyant sur les paysages de l'archipel (depuis les années 1970);
4. Augmentation de l'occupation saisonnière du territoire (depuis les années 2000);
5. Orientations gouvernementales visant la densification de l'habitat et l'optimisation des services publics (depuis les années 2000).

L'ensemble de ces facteurs a influencé la trame paysagère que nous connaissons aujourd'hui. Bien que le territoire ait considérablement évolué dans les dernières décennies, entraînant certaines altérations irréversibles aux paysages, il est justifié d'affirmer que celui-ci se porte plutôt bien dans son ensemble. On ne peut toutefois ignorer la dégradation graduelle, ce qui souligne l'importance d'analyser la situation et de s'outiller adéquatement.

Plusieurs éléments présentent une menace à la trame paysagère actuelle. Ceux-ci pourraient influencer significativement ce qui compose le cadre de vie de la population ainsi qu'une portion de l'assise socioéconomique de l'archipel :

- La majorité des paysages emblématiques à la base de cadre de vie et de l'industrie touristique sont aujourd'hui de propriété privée;
- L'industrie agricole traverse une crise quant à l'accès aux terres agricoles;
- Les outils de gestion du territoire n'assurent pas la pérennité des plus petites unités de paysages intrinsèques au cadre de vie de la population et de l'industrie touristique;
- Les orientations gouvernementales visant la densification de l'habitat et l'optimisation des services publics induisent une fracture avec le mode d'établissement traditionnel sur l'archipel;
- L'accès aux sites pour les activités de loisirs en plein air est généralement tributaire de l'autorisation des propriétaires fonciers;
- Une proportion non négligeable de propriétaires fonciers sont des villégiateurs, ce qui doit être considéré par les autorités municipales en regard d'expériences comparatives dans d'autres milieux insulaires;
- Les changements climatiques impacteront significativement le territoire, ce qui commande une planification judicieuse, intégrée et adaptative.

Dans ce contexte, le portrait de la situation permet d'affirmer que les principaux défis de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine se traduisent plus spécifiquement autour de cinq enjeux stratégiques :

Enjeu 1 - Patrimoine culturel et naturel

Enjeu 2 - Milieu physique

Enjeu 3 - Usage

Enjeu 4 - Gestion du territoire

Enjeu 5 - Économie

Enjeu 6 - Accès aux services et développement

3. ANALYSE

Puisque la performance des outils actuels dépend de leur adéquation avec les enjeux identifiés dans l'état des lieux, la présente analyse présente les orientations qui découlent de ceux-ci dans le but d'outiller la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dans son désir de résoudre la problématique.

3.1. Enjeu 1 - Patrimoine culturel et naturel

L'unicité des paysages est caractérisée à la fois par ses particularités naturelles et culturelles. En effet, on peut parler d'un paysage humanisé sur une trame géologique singulière. Le patrimoine naturel madelinot influence le patrimoine culturel et vice versa. Les grandes orientations liées à cet enjeu sont :

- Préserver les percées visuelles vers les buttes;
- Préserver les percées visuelles vers la mer;
- Préserver les terrains de grande superficie (visuel);
- Préserver les zones naturelles;
- Préserver le caractère unique de dispersion des maisons;
- Préserver le caractère naturel des paysages;
- Préserver l'accessibilité aux paysages d'importances culturelles;
- Maintenir une distribution électrique sans altérer les paysages emblématiques;
- Maintenir un réseau routier adéquat sans déstructurer les cantons;
- Assurer la pérennité du paysage architectural traditionnel, tout en permettant le développement du patrimoine architectural de demain;
- Définir la notion de ligne de crête et maintenir leur intégrité;
- Accompagner adéquatement les promoteurs dans la planification de leur projet afin qu'il s'intègre au territoire planifié;
- Maintenir le caractère particulier des cantons dans l'établissement de nouveaux lotissements sur le territoire et la création de nouvelles routes.

3.2. Enjeu 2 - Milieu physique

À la base du cadre de vie unique de la population, le milieu physique supporte l'ensemble des activités socioéconomiques de la communauté madelinienne. Les actions humaines, combinées aux changements climatiques, risquent d'influencer à court terme l'intégrité du milieu physique et donc d'impacter les activités socioéconomiques. Dans l'optique où ce milieu physique aux frontières définies soutient l'activité économique et sociale de la population dans un paysage habité, il devient primordial de planifier le maintien, l'adaptation et le développement du territoire en fonction de son évolution. Les grandes orientations qui en découlent sont :

- Assurer le maintien de la trame paysagère dans la mise en œuvre des mesures de lutte et d'adaptation à l'érosion côtière;
- Planifier le déplacement et le réaménagement des résidences et des infrastructures touchées par l'érosion côtière;
- Préserver les zones naturelles fragiles et d'importance pour la biodiversité du territoire en assurant également la pérennité des services directs et indirects rendus par la nature (eau, ressources, etc.);
- Permettre l'accès aux matériaux granulaires pour combler les besoins de la population dans le respect des paysages;
- Assurer l'encadrement, le développement et le maintien du couvert forestier de l'archipel.

3.3. Enjeu 3 - Usage

Le mode de vie de la population est ancré dans le territoire. Les activités de loisirs pratiquées à l'extérieure ne nécessitent pas d'investissement, elles sont posées et libres sur l'ensemble du territoire et sont d'une importance capitale pour les Madelinots. Quand une opposition se dessine face à une contrainte d'usage du territoire, c'est plus que l'usage en soi qui est contesté, mais le fait que l'on n'ait pas respecté les codes sociaux²

² Ensemble de règles de conduite, de normes sociales d'un groupe, d'un milieu ou d'une population (ex. : clôturer un terrain aux Îles et enlever aux résidents le droit de passage qu'ils ont toujours eu).

implicites. Tacitement, l'accès à la nature n'a pas de frontières et n'est pas sujet à la notion de propriété.

En ce qui concerne le développement du secteur agricole, les outils en place ne permettent pas de limiter le morcellement des terres, n'incitent pas au remembrement de celles-ci et ne sécurise pas forcément l'usage à long terme par l'industrie agricole. L'approche restrictive actuellement appliquée doit être modernisée avec la participation des propriétaires fonciers de grandes superficies afin de susciter positivement l'intérêt d'agir pour la préservation et le partage des terres avec les agriculteurs. Actuellement, malgré les nombreuses restrictions imposées aux propriétaires, on ne prend aucunement en considération : (1) la superficie qu'ils possèdent, (2) l'impact dans le paysage de leur propriété en comparaison d'une implantation en bordure de route et (3) leur collaboration avec les agriculteurs.

Les grandes orientations qui découlent des enjeux liés à l'usage sont :

- Préserver l'accès aux milieux naturels pour les activités de loisirs liés au plein air;
- Lever les barrières à l'utilisation des infrastructures de loisirs en milieu naturel sur une base annuelle;
- Préserver les terrains de grande superficie dédiés à l'agriculture, et favoriser leur usage pour les activités agricoles;
- Préserver l'accessibilité aux paysages emblématiques pour la population et les visiteurs.

3.4. Enjeu 4 - Gestion du territoire

La gestion du territoire s'avère être un enjeu stratégique majeur en ce qui concerne l'évolution des paysages madelinots. Cet enjeu relève directement de la Communauté maritime et des municipalités locales. Tel que présenté dans l'état des lieux, les outils actuels, dont le schéma d'aménagement et de développement révisé, ainsi que les différentes politiques municipales s'appuient sur une compréhension adéquate du territoire dans sa globalité. Par contre, l'approche d'intervention uniformisée à l'échelle territoriale est en inadéquation avec les particularités des petites unités de paysage intrinsèques au mode de vie des Madelinots. Un outil qui serait basé sur les unités de paysages que forment les cantons permettrait d'adapter davantage la gestion de l'évolution du paysage à la réalité du citoyen, suscitant l'adhésion de la population et

permettant de favoriser une intégration favorable des différents projets dans les cantons. En travaillant à conserver les paysages d'importance et en guidant les promoteurs vers une intégration maximale des projets considérant l'archipel comme un paysage habité, la Communauté maritime pourrait susciter l'adhésion de la population locale aux différentes stratégies de gestion de l'évolution du paysage.

Les grandes orientations qui en découlent sont :

- Assurer une cohérence entre les différentes interventions, réglementations et politiques municipales (environnementale, culturelle, touristique) dans la gestion du territoire;
- Assurer une gestion adéquate du territoire en fonction de l'importante quantité de sous-divisions;
- Opter pour une réglementation qui encadre l'occupation et le développement du territoire dans le respect de la culture madelinienne;
- Doter le territoire d'outils de gestion qui suscite l'adhésion de la population;
- Développer la capacité d'évaluer les impacts des différents projets sur le paysage et justifier adéquatement l'acceptation ou le refus;
- Adopter une réglementation qui permet d'atteindre les objectifs du schéma d'aménagement;
- Éviter toute forme d'expropriation déguisée;
- Préserver le potentiel agricole et contribuer au développement de l'industrie;
- Assurer une intégration des codes sociaux implicites qui inscrivent une identité territoriale collective dans les outils de gestion du territoire;
- Adopter des outils assurant une certaine flexibilité et s'adaptant en fonction du contexte évolutif afin d'éviter les cadres rigides menant aux incohérences;
- Assurer un développement durable de l'archipel dans le respect de ses particularités insulaires.

3.5. Enjeu 5 - Économie

La gestion des paysages a un lien direct avec l'économie du territoire madelinot. Par exemple, l'industrie touristique qui rapporte près de 70 millions en retombées

annuellement dans l'archipel base principalement son offre touristique sur la culture locale, les paysages emblématiques et le tourisme gourmand. Le développement et la diversification économiques sont inévitablement modulés par les règles entourant l'aménagement du territoire (accès aux ressources, développement commercial, marché immobilier, etc.). L'enjeu économique en lien avec la gestion de l'évolution des paysages revêt une grande importance. Dans cet esprit, les grandes orientations proposées à la Communauté maritime sont :

- Favoriser le développement commercial dans le périmètre urbain;
- Maintenir l'intégrité des paysages emblématiques;
- Faire face aux défis d'avenir avec un cadre réglementaire qui incite à l'innovation;
- Assurer la pérennité et le développement du secteur agricole;
- Assurer la pérennité du produit touristique;
- Assurer le maintien de l'abattoir régional pour stimuler la production animale qui nécessite de grandes superficies;
- Maintenir un marché immobilier en santé;
- Considérer la valeur économique des paysages.

3.6. Enjeu 6 - Accès aux services et développement

L'étude de l'état des lieux a permis de conclure que les orientations gouvernementales visant la densification de l'habitat et l'optimisation des services publics se sont traduites par une fracture avec le mode d'établissement traditionnel de la population madelinienne. Plusieurs mesures empruntées au continent telles que l'alignement des résidences et l'incitation à construire en bordure de la route mènent à une lente déstructuration des cantons de l'archipel. Pour réduire la dichotomie entre le mode d'établissement traditionnel et l'optimisation de la distribution des services, les orientations suivantes sont proposées :

- Diminuer l'impact financier de l'étalement de l'habitat sur les infrastructures publiques;
- Avoir une réglementation qui intègre les codes sociaux implicites dans le but de protéger et de soutenir les promoteurs qui respectent la réglementation;
- Éviter les conflits d'usage entre la construction de puits municipaux et le maintien des activités agricoles.

4. RECOMMANDATIONS

4.1. Recommandation 1

Acquérir et mettre en valeur des paysages d'importance culturelle, sociale et économique.

L'acquisition et la mise en valeur des paysages d'importance culturelle, sociale et économique est une recommandation qu'il est proposé de mettre en œuvre à court terme, pendant qu'il est encore possible de préserver les espaces qui sont à la base du cadre de vie des Madelinots.

4.1.1. Marche à suivre

Action 1 : Procéder à l'identification des paysages d'importance socioéconomique, soit :

- Paysages emblématiques
- Percées visuelles
- Paysages culturels patrimoniaux
- Terres à potentiel agricole qui ne sont pas utilisées
- Espaces à la base du cadre de vie (loisirs)

Action 2 : Évaluer la valeur économique des sites identifiés à l'action 1.

Action 3 : Identifier le niveau de préservation requis en fonction de leur importance socioéconomique et du type de propriété (privée / publique / autres statuts).

Action 4 : Identifier et solliciter les acteurs jouant un rôle dans l'évolution des paysages d'importance socioéconomique identifiés à *Action 1* et les impliquer dans la mise en œuvre de solutions visant à les préserver (ex. : agriculture, tourisme, chambre de commerce, loisirs, culture et patrimoine, ministère de la Culture, SCÎM, comité de citoyens, etc.).

Action 5 : Élargir la mission d'un organisme existant ou créer un nouvel organisme se consacrant principalement à l'acquisition, au prix du marché, des paysages d'importance identifiés à *Action 1* et impliquer la population, ainsi que les industries, dans l'atteinte des objectifs (gestion, financement, mise en valeur, héritage, etc.).

Action 6 : Étudier la pertinence de mettre sur pied un *Géoparc de l'UNESCO* visant à intégrer la préservation d'exemples significatifs de patrimoine géologique au sein d'une stratégie de développement socioéconomique et culturel durable à l'échelle territoriale

(SCFT 2010). Cette désignation pourrait être évaluée dans le cadre du projet de *Parc régional*.

Action 7 : Redémarrer le concours du mérite architectural pour mettre en valeur les bons coups et adapter celui-ci au contexte 2017 en élargissant son rayon d'action à la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel madelinot.

4.1.2. Outils

Outil 1 : Organisme se consacrant principalement à l'acquisition, au prix du marché, des paysages d'importance identifiés à *Action 1*.

Outil 2 : *Géoparc de l'UNESCO* visant à intégrer la préservation d'exemples significatifs de patrimoine géologique au sein d'une stratégie de développement socioéconomique et culturel durable à l'échelle territoriale.

Outil 3 : Concours du mérite architectural adapté au contexte 2017.

4.1.3. Impacts anticipés

Positifs

Puisque l'archipel madelinot est un territoire aux frontières bien définies, la réalisation des actions suggérées permettra de sécuriser le cadre de vie ainsi que les investissements en tourisme et en agriculture, au bénéfice de la collectivité tout en assurant des retombées à long terme. En procédant à l'acquisition de ces territoires aux prix du marché, afin de les rendre disponibles au bénéfice de la population, celle-ci devrait y adhérer. La mise en place d'un géoparc alimentera la fierté de la population à l'égard de l'unicité des paysages madelinots dans le respect du patrimoine et de la culture. Le retour du concours du mérite architectural permettra de mettre l'accent sur les bons coups auprès de la population, de favoriser un développement architectural à la fois emblématique et évolutif, stimulant ainsi la multiplication de ceux-ci et l'adhésion aux différents outils proposés.

Négatifs

En introduisant un nouvel acheteur d'importance, il est possible que la valeur des propriétés ciblées tende à augmenter. Il faudra planifier minutieusement les stratégies d'acquisitions afin d'éviter une telle situation. Aussi, comme plus de 30 % du territoire est

de propriété publique, ceci augmentera possiblement la valeur des terrains privés disponibles.

4.1.4. Orientations et enjeux ciblés par ces actions

Patrimoine culturel et naturel :

- Préserver les percées visuelles vers les buttes;
- Préserver les percées visuelles vers la mer;
- Préserver les terrains de grande superficie (visuel);
- Préserver les zones naturelles;
- Maintenir le caractère naturel des paysages;
- Maintenir l'accessibilité aux paysages d'importance culturelle.

Milieu physique

- Préserver les zones naturelles fragiles et d'importance pour la biodiversité du territoire en assurant également la pérennité des services directs et indirects rendus par la nature (eau, ressources, etc.).

Usage

- Préserver l'accès aux milieux naturels pour les activités de loisirs liés au plein air;
- Lever les barrières à l'utilisation des infrastructures de loisirs en milieu naturel sur une base annuelle;
- Préserver les terrains de grande superficie dédiés à l'agriculture, et favoriser leur usage pour les activités agricoles;
- Préserver l'accessibilité aux paysages emblématiques pour la population et les visiteurs.

Gestion du territoire

- Assurer une cohérence entre les différentes interventions, réglementations et politiques municipales (environnementale, culturelle, touristique) dans la gestion du territoire;
- Doter le territoire d'outils de gestion qui suscitent l'adhésion de la population;
- Éviter toute forme d'expropriation déguisée;
- Préserver le potentiel agricole et contribuer au développement de l'industrie;
- Assurer une intégration des codes sociaux implicites qui inscrivent une identité territoriale collective dans les outils de gestion du territoire;
- Assurer un développement durable de l'archipel dans le respect de ses particularités insulaires.

Économie

- Préserver l'intégrité des paysages emblématiques;
- Assurer la pérennité et le développement du secteur agricole;
- Assurer la pérennité du produit touristique;
- Considérer la valeur économique des paysages.

4.2. Recommandation 2

Mettre en place des mécanismes de gestion de l'évolution du paysage qui favoriseront la préservation et la mise en valeur des paysages d'importance culturelle, sociale et économique.

Il est jugé primordial de mettre en place des mécanismes de gestion de l'évolution du paysage qui favoriseront la préservation et la mise en valeur des paysages d'importance culturelle, sociale et économique. Plusieurs actions suggérées à la *Recommandation 1* viendront soutenir la mise en œuvre de la 2^e recommandation. Les travaux entourant la réalisation d'un plan développement économique territorial qui auront lieu à court terme devraient également souligner l'importance de mettre en œuvre rapidement ces actions (horizon suggéré de 6 à 15 mois).

4.2.1. Marche à suivre

Action 1 : Réaliser une charte des paysages au sein de laquelle les codes sociaux implicites seront inclus ainsi que l'ensemble des fondements, axes et orientations des différentes politiques de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Il est nécessaire de consulter la population à cet effet.

Action 2 : Mettre sur pied des équipes multidisciplinaires (multiservices) pour traiter des enjeux complexes de la gestion du paysage (culture, patrimoine, environnement, tourisme, aménagement, travaux publics, changements climatiques, etc.).

Action 3 : Étudier différents scénarios d'acquisition d'équipement de visualisation 3D du territoire avec une capacité de simulation d'impact des différents projets.

Action 4 : Entamer une réflexion au sein de la Communauté maritime afin d'adopter une gestion du territoire et de son aménagement par canton (ex. PIIA) et consulter la population à cet effet.

Action 5 : Entamer une réflexion sur la notion de « maison typique » des Îles en fonction des résultats obtenus par la mise en place de la réglementation à ce sujet.

Action 6 : Inscrire le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans une démarche de formation continue afin d'augmenter la quantité d'interventions sur le paysage qui lui sont transmises et l'implication de celui-ci dans la recherche de solutions globales.

Action 7 : Travailler à mettre en place une mécanique qui permettrait aux propriétaires de grandes superficies d'être motivés à conserver leurs terres intactes tout en étant en mesure de jouir de leur bien dans le respect du paysage afin de permettre au secteur agricole de se développer. Il est nécessaire de consulter, à cet effet, la population, les propriétaires de grandes superficies et les agriculteurs, dans une optique de développement durable et de paysage humanisé.

Action 8 : Évaluer l'opportunité qu'offre maintenant le décret 354-2016 reconnaissant le statut particulier lié au caractère insulaire des Îles-de-la-Madeleine pour faire évoluer la réglementation, afin d'assurer la pérennité du cadre de vie et la culture madelinienne en levant les contraintes liées aux rapprochements obligatoires avec le Québec continental.

Action 9 : Évaluer la disponibilité en matériaux granulaires à long terme sur le territoire afin de connaître les tendances et éviter les impacts sur le paysage en cas de pénurie.

Action 10 : Identifier et analyser, de façon confidentielle et constructive, les projets qui ont respecté la réglementation et qui ont altéré la trame paysagère.

Action 11 : Travailler au développement d'une réglementation qui permettrait de répondre aux besoins de la population de Grosse-Ile dans le respect de la culture et de l'activité économique de la municipalité.

Action 12 : Réfléchir à une mécanique règlementaire assumant une certaine flexibilité et s'adaptant en fonction du contexte évolutif afin d'éviter les cadres rigides menant aux incohérences.

4.2.2. Outils

Outil 1 : Charte des paysages dans laquelle les codes sociaux implicites seront inclus ainsi que l'ensemble des fondements, axes et orientations des différentes politiques de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

Outil 2 : Équipement de visualisation 3D du territoire avec une capacité de simulation d'impact des différents projets.

4.2.3. Impacts anticipés

Positifs

Ces interventions favoriseront une gestion intégrée et cohérente, adaptée à la réalité insulaire et tournée vers l'avenir, dans l'intérêt à la fois du développement et de la préservation du paysage habité qu'est celui des Îles-de-la-Madeleine. La mise en œuvre de ces actions permettra d'augmenter la capacité des autorités municipales à prévoir les impacts, tant positifs que négatifs des différents projets, en plus de contribuer à la justification de certaines décisions et orientations.

Négatifs

L'unique impact négatif de la mise en place de ces outils, que nous pouvons hypothétiquement prévoir, est que la mise en place d'une charte des paysages viendra ajouter une nouvelle politique ou balise qui devra être intégrée par l'administration publique. Afin de ne pas alourdir la gestion territoriale, il est important que cette charte ne soit pas vue comme une politique parmi les autres, mais qu'elle soit plutôt une synthèse des éléments clés de chacune des politiques déjà en place sur le territoire (culturelle, touristique, environnementale, et énergétique (à venir)) dans le but d'assurer une gestion intégrée de l'évolution du territoire.

4.2.4. Orientations et enjeux ciblés par ces actions

Patrimoine culturel et naturel

- Préserver les percées visuelles vers les buttes;
- Préserver les percées visuelles vers la mer;
- Préserver les terrains de grande superficie (visuel);
- Préserver les zones naturelles;
- Préserver le caractère unique de dispersion des maisons;
- Préserver le caractère naturel des paysages;
- Maintenir l'accessibilité aux paysages d'importance culturelle;
- Maintenir une distribution électrique sans altérer les paysages emblématiques;
- Maintenir un réseau routier adéquat sans déstructurer les cantons;
- Assurer la pérennité du paysage architectural traditionnel, tout en permettant le développement du patrimoine architectural de demain;
- Définir la notion de ligne de crête et maintenir leur intégrité;
- Accompagner adéquatement les promoteurs dans la planification de leur projet afin qu'il s'intègre au territoire;

- Maintenir le caractère particulier des cantons dans l'établissement de nouveaux lotissements sur le territoire et la création de nouvelles routes.

Milieu physique

- Assurer le maintien de la trame paysagère dans la mise en œuvre des mesures de lutte et d'adaptation à l'érosion côtière;
- Planifier le déplacement et le réaménagement des résidences et des infrastructures touchées par l'érosion côtière;
- Préserver les zones naturelles fragiles et d'importances pour la biodiversité du territoire en assurant également la pérennité des services directs et indirects rendus par la nature (eau, ressources, etc.);
- Permettre l'accès aux matériaux granulaires pour combler les besoins de la population dans le respect des paysages;
- Assurer l'encadrement, le développement et le maintien du couvert forestier de l'archipel.

Usage

- Préserver l'accès aux milieux naturels pour les activités de loisirs;
- Lever les barrières à l'utilisation des infrastructures de loisirs en milieu naturel sur une base annuelle;
- Préserver les terrains de grande superficie dédiés à l'agriculture et leur accessibilité, et favoriser leur usage pour les activités agricoles;
- Préserver l'accessibilité aux paysages emblématiques pour la population et les visiteurs.

Gestion du territoire

- Assurer une cohérence entre les différentes interventions, réglementations et politiques municipales (environnementale, culturelle, touristique) dans la gestion du territoire;
- Assurer une gestion adéquate du territoire en fonction de l'importante quantité de sous-divisions;
- Avoir une réglementation qui encadre l'occupation et le développement du territoire dans le respect de la culture madelinienne;
- Doter le territoire d'outils de gestion qui suscitent l'adhésion de la population;
- Développer la capacité d'évaluer les impacts des différents projets sur le paysage et justifier adéquatement l'acceptation ou le refus;
- Avoir une réglementation qui permet d'atteindre les objectifs du schéma d'aménagement;
- Éviter toute forme d'expropriation déguisée;
- Préserver le potentiel agricole et contribuer au développement de l'industrie;

- Assurer une intégration des codes sociaux implicites qui inscrivent une identité territoriale collective dans les outils de gestion du territoire;
- Assurer un développement durable de l'archipel dans le respect de ses particularités insulaires.

Économie

- Favoriser le développement commercial dans le périmètre urbain;
- Maintenir l'intégrité des paysages emblématiques;
- Faire face aux défis d'avenir avec un cadre réglementaire qui incite à l'innovation;
- Assurer la pérennité et le développement du secteur agricole;
- Assurer la pérennité du produit touristique;
- Assurer le maintien de l'abattoir régional pour stimuler la production animale qui nécessite de grandes superficies;
- Maintenir un marché immobilier en santé;
- Considérer la valeur économique des paysages.

Accès aux services et développement

- Diminuer l'impact financier de l'étalement de l'habitat sur les infrastructures publiques;
- Avoir une réglementation qui intègre les codes sociaux implicites dans le but de protéger et de soutenir les promoteurs qui respectent la réglementation;
- Éviter les conflits d'usage entre la construction de puits municipaux et le maintien des activités agricoles.

5. CONCLUSION

L'objectif du présent rapport était d'éclairer la prise de décision des élus quant aux orientations et actions à entreprendre dans le dossier de la gestion territoriale en fonction d'une compréhension fine des enjeux entourant la gestion de l'évolution des paysages madelinots. L'étude a permis de soulever l'importance d'obtenir de l'information sur le territoire à petite échelle pour définir des outils qui cadrent avec le mode de vie de la population en gardant à l'esprit que l'Archipel est un territoire habité. Les recommandations ainsi formulées permettront à l'administration municipale de retravailler les outils dont elle dispose dans l'intérêt de la population et du développement durable de l'archipel. Le contexte dans lequel se posent les recommandations est toujours en mouvement au fil du temps. Toutefois, l'initiation d'un changement d'approche pourrait permettre d'avoir une meilleure prévisibilité et susciter ainsi l'adhésion de la population aux actions futures de la Communauté maritime dans ce dossier. Le contexte actuel favorise l'innovation dans l'application de différentes solutions pour tenter de résoudre la problématique dans le contexte particulier de l'insularité des Îles-de-la-Madeleine.

BIBLIOGRAPHIE COMMENTÉE

Agglomération des Îles-de-la-Madeleine (2010). *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, SADR version définitive – 11 mai 2010, iv, 211 p. + annexes, [En ligne]. [<http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/schemadamenagementetdedeveloppementrevisa-2010-07.pdf>] (Consulté le 19 janvier 2016).

Schéma d'aménagement et de développement qui encadre l'occupation du territoire aux Îles-de-la-Madeleine et qui dicte les orientations que les municipalités locales doivent prendre dans l'élaboration de leur règlement afin d'atteindre les objectifs qui sont inscrits au schéma.

Agglomération des Îles-de-la-Madeleine (2015), *Règlement N^oA-2015-08 – Modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine pour y inclure le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du fleuve et du golfe Saint-Laurent*, [En ligne]: [http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/A_2015_08_reglement_modifiant_schema_amenagement_Erosion_08_dec_151.pdf] (Consulté le 1 septembre 2016).

Avec l'augmentation de l'impact des changements climatiques sur le territoire, le Ministère de la Sécurité civile a imposé un cadre normatif à propos de l'érosion côtière à l'Agglomération des Îles.

Agglomération des Îles-de-la-Madeleine/CRÉGÎM (2015), *Convention de gestion territoriale – Planification d'aménagement intégrée (PAI)*, 40 p. + annexes, [En ligne]. [<http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2015-04-23-PAI-ÎlesVERSION-Corrigée-Sevben.pdf>] (Consulté le 11 avril 2016).

L'Agglomération a rapatrié la gestion du territoire publique de l'archipel qui compose près de 30 % de sa superficie totale. Pour obtenir celle-ci auprès de MRNF de l'époque, il était nécessaire de présenter et d'adopter une planification d'aménagement intégrée du territoire public.

Arrimage (2012), *Construire et rénover aux Îles-de-la-Madeleine (1999) – Nouvelles arts et culture des Îles*. [En ligne]. [<http://www.arrimage-im.qc.ca/arrimage/publications/46-construire-et-rver-aux-es-de-la-madeleine-1999.html>] (Consulté le 8 mars 2016).

Afin de préserver le patrimoine bâti madelinot, un guide a été créé dans le but d'aider les promoteurs résidentiels dans leurs actions dans, une optique de conserver les particularités du patrimoine architectural madelinot.

Attention Fragîles (2014). *Plan stratégique d'intervention en environnement sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine*. Réalisation d'Attention Fragîles en collaboration avec les acteurs en environnement des Îles-de-la-Madeleine, [En ligne]. [<http://psie-tim.attentionfragiles.org/>] (Consulté le 9 février 2016).

Dans le but d'outiller les décideurs du territoire madelinot face à la gestion des risques que l'on retrouve sur le territoire, un Plan stratégique d'intervention en environnement a été réalisé. L'objectif était de définir des priorités d'actions dans une optique de gestion intégrée du territoire.

Arseneau Bussières Stéphanie et Hélène Chevrier (2008). Profil socio-économique de la communauté anglophone des Îles-de-la-Madeleine. Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes, Îles-de-la-Madeleine, Rapport présenté à Industrie Canada, vi + 83 p.

Cette étude nous permet de comprendre la structure socio-économique des communautés anglophones des Îles.

Béland, P. (2010), *Outil de sélection des terres à potentiel agricole, en fonction des valeurs paysagères*. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Îles-de-la-Madeleine : Rapport de stage.

Ce rapport nous permet de comprendre l'importance que revêt le territoire agricole dans le maintien de la trame paysagère de l'archipel et l'adéquation entre l'état des lieux et la gestion actuelle.

Bernatchez, Pascal & al., (2008). *Sensibilité des côtes et vulnérabilité des communautés du golfe du Saint-Laurent aux impacts des changements climatiques*. LDGIZC, UQAR. Rapport de recherche remis au Consortium OURANOS et au FACC, 256 p.

Cette étude vient soutenir l'argument selon lequel le territoire est constamment en changement.

CFIM (2016). *Les dernières nouvelles - Un sentier entre vents et marées*, [En ligne]. [<http://www.cfim.ca/dernieres-nouvelles/-/pub/6ltO/content/7991445-une-sentier-entre-vents-et-marees?101INSTANCE6ltOredirect=%2F>] (Consulté le 7 septembre 2016).

Des bénévoles prévoient l'ouverture d'un sentier qui traversera l'ensemble de l'archipel dans une optique de développement touristique de type « Compostelle ». Ceci vient apporter du concret à l'importance d'intégrer les composantes « loisirs » et « industrie touristique » dans la gestion territoriale, le tout jumelé au maintien du cadre de vie pour la population locale.

Commission consultative sur les enjeux énergétiques (2016). *Une stratégie énergétique pour les Îles-de-la-Madeleine*. Document de consultation, adopté par le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine en séance ordinaire le 9 février 2016, 48 p. [En ligne]. [<http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2016-01-26Document-de-consultation.pdf>] (Consulté le 7 novembre 2016).

Ce document de consultation montre l'importance de l'approvisionnement énergétique sur le territoire et nous permet d'adopter un principe de prudence sur le sujet. Alors que des changements majeurs sont à prévoir à moyen terme dans ce dossier, cette composante est à retenir dans un exercice de planification territoriale.

CRÉGÎM/CRNT (2010). *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire – région administrative Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, Commission des ressources naturelles et du territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, viii + 223 p. + annexes.

Ce plan de gestion est à la base du projet de cette présente étude. Au cours de cet exercice, les intervenants de l'époque ont défini le paysage comme une ressource naturelle à conserver et à gérer de façon durable pour le bien-être de la structure socioéconomique de l'archipel.

Delaney, Franklin (2001). *Les regroupements municipaux aux Îles-de-la-Madeleine*. Présenté à la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole. 40 p. + annexes.

Ce rapport permet de saisir l'importance de la fusion municipale dans l'histoire récente de la gestion territoriale, et de prendre connaissance des détails, des craintes ainsi que des désirs des élus de l'époque et de la population. Il est intéressant de constater que certaines craintes se sont avérées fondées, alors d'autres n'avaient pas lieu d'être.

Desjardins Marketing Stratégique (2015). *Stratégie de développement et de marketing 2015-2020 – Région touristique des Îles-de-la-Madeleine*, [En ligne]. [<http://www.tourismeilesdelamadeleine.com/fichiersUpload/documents/2015052714093620150527140151-rapport-final-phase-iii-tourisme-i-dlm-document-final-re-vise-20-avril.pdf>] (Consulté le 9 mars 2016).

Ce document permet de comprendre que l'industrie touristique poursuivra son développement et sa consolidation en misant sur le tourisme gourmand, les paysages et la population madelinienne. Ces aspects s'avèrent être pertinents lorsqu'on identifie les interrelations entre les différents secteurs d'activités et l'adéquation entre leur prospérité et la gestion actuelle du territoire.

Friesinger, S. (2009). *Géorisques côtiers : adaptations et perceptions des communautés côtières dans le golfe du Saint-Laurent*. Département de géographie, Université du Québec à RIMOUSKI, 168 p.

Étude traitant des risques côtiers et de la relation qu'entretiennent les communautés à l'égard de cet enjeu. Ceci permet de comprendre que les îles sont en constante évolution.

FCST (2010). *Lignes directrices et critères pour les sites canadiens qui demandent le statut de géoparc membre du Réseau mondial de géoparcs (GGN)*, [En ligne]. [http://0104.nccdn.net/1_5/1c3/188/126/Canadian-Geopark-Guidelines_French.pdf]

Ce document explique ce qu'est un géoparc de l'UNESCO. Ceci nous permet de constater qu'un tel statut serait intéressant pour un paysage habité comme aux Îles-de-la-Madeleine. Ce document présente aussi la procédure à suivre pour les demandes de géoparcs au Canada

GEMINI (2006), Magazine les Îles, Vol. 1 No 1 – Automne 2006, [En ligne]. [<http://www.ilesdelamadeleine.com/magazine/images/Archives/PDF/magazine131006.pdf>] (Consulté le 10 février 2016).

Résumé du colloque de l'industrie touristique.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) (2010a). *Outil de planification - Schéma d'aménagement*, [En ligne]. [<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/schema-damenagement-et-de-developpement/>] (Consulté le 19 avril 2016).

Description du schéma d'aménagement par le Ministère.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) (2010c). *Outil de planification - Règlement de zonage*, [En ligne]. [<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-de-zonage/>] (Consulté le 16 août 2016).

Description du Règlement de zonage par le Ministère.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) (2010d). *Outil de réglementation – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, [En ligne]. [<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-sur-les-plans-dimplantation-et-dintegration-architecturale/>] (Consulté le 17 août 2016).

Description des PIIA par le Ministère.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) (2010e). *Outil de réglementation – Règlement de lotissement*, [En ligne]. [<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-de-lotissement/>] (Consulté le 17 août 2016).

Description du Règlement de lotissement par le Ministère.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) (2010f). *Outil de réglementation – Règlement de construction*, [En ligne]. [<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-de-construction/>] (Consulté le 18 août 2016).

Description du Règlement de construction par le Ministère.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) (2010g). *Outil de réglementation – Règlement sur les usages conditionnels*, [En ligne]. [<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-sur-les-usages-conditionnels/>] (Consulté le 18 août 2016).

Description du règlement sur les usages conditionnels par le ministère.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) (2010h). *Acteur et processus – Comité consultatif d'urbanisme*, [En ligne]. [<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/comite-consultatif-durbanisme/>] (Consulté le 5 juillet 2016).

Description du Comité consultatif d'urbanisme par le Ministère.

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2002). *Politique culturelle des Îles-de-la-Madeleine*, 17 p. [En ligne]. [<http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/politiqueculturelle.pdf>] (Consulté le 20 avril 2016).

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2006a), *Inventaire des paysages - été 2005*, Résumé rédigé par Gabrielle Leblanc et Benoit Boudreau, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2 p. [Document interne].

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2006b). *Politique-cadre de développement touristique*, [En ligne]. [<http://www.tourismeilesdelamadeleine.com/fichiersUpload/documents/2013052116073720130406132947-0157politique-developpement-touristique.pdf>] (Consulté le 8 février 2016). 28 p.

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2007), *Le Tour des cantons : Bilan de l'activité – Villes et villages d'art et de patrimoine*, rédigé par Marie-Hélène Verdier, 3 p. [Document interne].

Synthèse de l'activité Tour des cantons. Une activité qui fut très populaire consistait à rencontrer la population dans leur canton respectif afin de comprendre leur mode de vie et de quelle façon le paysage l'influence, et quelle est leur opinion sur la gestion de leur territoire.

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2010a). *Plan d'urbanisme*, Règlement No 2010-24, adopté le 14 décembre 2010 iii, 44 p + annexes, [En ligne]. [<http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2010-24-Plan-durbanisme.pdf>] (Consulté le 19 janvier 2016).

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2010b), *Règlement de lotissement N° 2010-09*, [En ligne]. [<http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2010-09-Lotissement.pdf>] (Consulté le 20 janvier 2016).

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2010c). *Règlement de zonage N° 2010-08*, Adopté le 14 décembre 2010, Entré en vigueur le 4 février 2011. Direction du greffe, [En ligne]. [<http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2010-08-Zonage.pdf>] (Consulté le 7 mars 2016).

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2010d). *Règlement de construction N°2010-010*, Adopté le 14 décembre 2010, Entré en vigueur le 4 février 2011. Direction du greffe, [En ligne]. [<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-de-construction/>] (Consulté le 2 février 2016).

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2010e). *Règlement n°2010-12-1 relatif aux usages conditionnels*, Adopté le 14 décembre 2010, Entré en vigueur le 4 février 2011. Direction du greffe, [En ligne]. [<http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2010-12-1-Usages-conditionnels.pdf>] (Consulté le 16 mars 2016).

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2011). *Règlement N°2011-06*, [En ligne] : [<http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2011-06-Règlement-modifiant-le-2002-03-du-CCUE.pdf>] (Consulté le 5 juillet 2016).

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2012a). *Plan d'action 2012-2013 / Politique-cadre de développement touristique de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine*. 7 p.

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2012b). *Sondage auprès de la population : résultats provenant des questionnaires complétés par les citoyens de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine*. 91 p.

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2012c). *Règlement N°A-2012-05-1 Modifiant le règlement sur le schéma d'aménagement*. [En ligne] : [<http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/A-2012-05-1-Règlement-modifiant-le-règlement-sur-le-schéma-daménagement.pdf>] (Consulté le 16 août 2016).

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2013), *Horizon 2025 – Bâtir ensemble l'avenir*, 84 p. + annexes, [En ligne] : [http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/Document_FIN_AL_PROJET_DE_TERRITOIRE.pdf] (Consulté le 2 février 2016).

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2015), *Élections fédérales 2015 - Dossiers prioritaires de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine*, [En ligne] : [<http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2015-09-23-Attentes-municipales-pour-les-élections-fédérales-2015.pdf>] (Consulté le 16 mars 2016).

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2016). L'Info-municipale, Volume 15, numéro 8 – Août 2016. p.10 -12, [En ligne]. [<http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/8-LInfo-municipale-Août-2016.pdf>] (Consulté le 14 septembre 2016).

Porowska, N. (2015). *Étude de faisabilité pour la mise en place d'une fiducie de terres agricoles aux Îles-de-la-Madeleine*. Le Bon goût frais des Îles de la Madeleine, 79 p.

Étude permettant de soutenir l'argumentaire concernant le secteur agricole et la situation particulière que vivent les agriculteurs madelinots. Celle-ci met en lumière, plus particulièrement, le problème d'accès aux terres et les conséquences qui en résultent (faible productivité des terres, faible rentabilité, davantage de terres propices à l'agriculture qui sont consacrées au développement résidentiel plutôt qu'à l'agriculture, etc.).

Radio-Canada (2016). *Net ralentissement du marché immobilier en Gaspésie et aux Îles*, publié le 6 septembre 2016, [En ligne]. [<http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2016/09/06/003-gaspesie-maison-evaluation-ralentissement.shtml>] (Consulté le 9 septembre 2016).

Richard, C. (1979). *L'habitation comme objet signe de la modernité aux Îles-de-la-Madeleine*, mémoire de maîtrise en Sciences de la communication, Université de Montréal, 169 p.

Étude visant à présenter la place qu'occupait l'habitation chez les insulaires à la fin des années 1970, alors que le paysage architectural connaissait une nouvelle époque : le bungalow. Ceci vise à mettre en perspective la notion de maison « traditionnelle »

UNESCO (2009). *Réseau mondial de géoparcs*. Sciences écologiques et de la terre à l'UNESCO. 6 p.

Description de l'outil Géoparc de l'Unesco qui est identifié comme un outil de mise en valeur du territoire qui pourrait potentiellement régler en partie la problématique.

Université du Québec à Rimouski - Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins. (2014b). *Étude concernant une aire marine protégée aux îles de la Madeleine*. Rapport préparé pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et à l'Agence Parcs Canada. Volume 2 : 188 p. + annexes.

Étude qui permet de comprendre au moyen d'entrevues, de quelle façon les habitants de l'archipel, qu'ils soient natifs ou d'adoption, occupent le territoire. Étant donné que nous n'avons pas réalisé d'entrevue dans le cadre du projet paysage, cette étude nous permet de comprendre la relation entre les habitants et le territoire.

Tardif, L. (1978), *Les possibilités d'utilisation agricole des sols, Îles-de-la-Madeleine*, Québec : Agriculture Québec, 21 p.

Cette étude permet de constater l'ampleur du potentiel agricole de l'archipel en terme de possibilité qu'offre le sol en faisant abstraction qu'il soit occupé par une infrastructure ou non, mais davantage en terme pédologique.

Tourisme Îles de la Madeleine (2004). *3ième édition du colloque de l'industrie touristique - acte de colloque*, documentation interne ATR Îles-de-la-Madeleine.

Acte de colloque de 2004 qui nous permet de saisir la problématique il y a 10 ans et les solutions que les gens ont proposées à l'époque. Certaines d'entre elles, si elles avaient été retenues, auraient entraîné des conséquences sur le territoire d'aujourd'hui, alors que le contexte est complètement différent de nos. Ceci permet de mettre en perspective les différentes recommandations que le CERMIM pourrait formuler dans le cadre de ce travail.

Tourisme Îles de la Madeleine (2012). *Portrait des visiteurs – Îles-de-la-Madeleine*, [En ligne]. [<http://www.tourismeilesdelamadeleine.com/fichiersUpload/documents/2013111411552320131114115347-portrait-des-visiteurs-iles-de-la-madeleine-general.pdf>] (Consulté le 8 février 2016).

Ce portrait nous permet entre autres de constater que les visiteurs rapportent que la qualité du paysage madelinot s'est détériorée depuis quelques années. On constate aussi que les paysages sont l'attrait majeur du territoire avec l'accueil de la population.

Tourisme Îles de la Madeleine (2014). *Faits saillants / Étude sur les retombées économiques du tourisme aux Îles de la Madeleine*, [En ligne]. [<http://www.tourismeilesdelamadeleine.com/fichiersUpload/documents/2014092610412520140926104120-faits-saillants-etude-sur-les-retombees-economiques-du-tourisme-iles-madeleine.pdf>] (Consulté le 8 février 2016).

Cette étude permet de comprendre l'importance que revêt l'industrie touristique pour l'économie locale et l'importance d'assurer la pérennité du produit touristique. En fait, tel que le démontre l'état des lieux, bien que l'industrie touristique se porte très bien, les assises qui la supportent que sont l'agriculture et les paysages, ainsi que le mode de vie particulier de la population sont des défis quant à leur pérennité.

Tourisme Îles de la Madeleine (2015). *Stratégie de marketing et de développement 2015-2020 : Région touristique des Îles-de-la-Madeleine*. Rapport final préliminaire, 123 p. + annexes [En ligne]. [<http://www.tourismeilesdelamadeleine.com/fichiersUpload/documents/2015052714093620150527140151-rapport-final-phase-iii-tourisme-i-dlm-document-final-re-vise-20-avril.pdf>] (Consulté le 8 février 2016).

Ce document confirme que l'industrie prévoit miser sur le secteur agricole, les paysages emblématiques et les Madelinots.